

## SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

### Réunion Conjointe Commune/Cpas

PRESENTS POUR LA COMMUNE : MM.BOURDEAUD'HUY JP., Bourgmestre-Président

MAS M., DETEMMERMAN D., VERSCHUERE C., Echevins

D'HONDT Ph., WEYTSMAN V., GUEMJOM V., MONNIER W., QUERTON J.Ph, HAVRIN S. VYNCK N., ,  
Conseillers

BAUSIER A., Directrice générale – Secrétaire

EXCUSES : BUCKENS F., NEUVILLE F.

PRESENTS POUR LE CPAS : MM.D'HONDT Ph., Président

DOGIMONT F., MARTIN N., HAVRIN S., PROVOYEUR M., DELBROECK T., VYNCK N., WEYTSMAN G.,  
Conseillers de l'Action Sociale

BAVEYE M.A., Directrice générale Cpas

EXCUSES : PROUD'HON CLERC S.,

Monsieur le Président ouvre la séance conjointe avec le Conseil de l'Action sociale à 19H30.

Il passe la parole à Monsieur D'HONDT, Président du CPAS

Mr le Président du CPAS explique que le but de cette réunion conjointe est de faire le bilan sur les synergies entre l'administration communale et le CPAS. En effet, la Commune et le CPAS partagent le même territoire, travaillent pour la même population et doivent assembler leurs ressources disponibles pour répondre aux besoins de cette population.

La commune et le CPAS établissent donc ensemble un rapport annuel reprenant ces différentes synergies. Celui-ci a reçu un avis favorable du comité de concertation le 07/11/2024.

Ensuite ce rapport doit recevoir l'avis du conseil conjoint. Par la suite il sera adopté par chacun des conseils et sera une des annexes des budgets respectifs.

Mr le Président donne lecture du rapport annuel des synergies 2024, comprenant le tableau de bord des synergies réalisées et récurrentes ainsi que le tableau de programmation des synergies projetées.

### **Rapport annuel des synergies – 2024**

#### **1. Tableau de bord des synergies réalisées et récurrentes**

Synergie ou groupe de synergies	Objectif	Administration pilote	Responsable administratif
Logements sociaux – Ancrage communal	Satisfaction du citoyen	Commune - C.P.A.S.	DG communal et DG de C.P.A.S.
Site Internet commun Bulletin communal Prospectus nouveaux habitants	Satisfaction du citoyen  Economies d'échelle	Commune	D.G. communal

	Mutualisation des ressources		
Commande groupée de mazout et de pellets	Economies d'échelle pour la population Satisfaction du citoyen	Commune- CPAS	DG communal et DG de CPAS
Mise à disposition de locaux au CPAS	Economies d'échelle Mutualisation des ressources	Commune	DG communal
Mise à disposition d'ouvriers communaux pour de petits travaux au CPAS.	Economies d'échelle Mutualisation des ressources	Commune	DG communal – Service travaux
Mise à disposition de personnel CPAS pour le remplacement de la Directrice Générale Communale (Fin au 25/04/2024)	Mutualisation des ressources. Continuité des services	CPAS	Dg CPAS
Opérations Eté solidaire	Mutualisation des ressources Satisfaction du citoyen Aide à la jeunesse de l'entité	Commune	DG communal et DG de C.P.A.S.
Conseiller en prévention conjoint pour les deux administrations	Economies d'échelles Sécurité du personnel et des visiteurs	Commune	DG communal et DG de C.P.A.S.
Back-up informatique Serveur informatique (renouvellement en 2023) Maintenance informatique	Economies d'échelles Sécurité de l'information	Commune	DG Communal

Pare feu du serveur	Economies d'échelles Sécurité de l'information	CPAS	DG CPAS
Mise à disposition de la commune de personnel engagé dans le cadre de l'article 60	Insertion socio-professionnelle des citoyens	CPAS-Commune	DG CPAS- DG Commune
Collaboration dans le cadre du plan d'urgence. La partie de ce plan relative à l'intervention psychosociale est confiée à une assistante sociale du CPAS.	Mutualisation des ressources.	Commune-CPAS	DG Communal DG CPAS
Organisation conjointe de la cérémonie des vœux et de la Saint - Nicolas	Cohésion des différents membres des 2 administrations.	Commune- CPAS	DG Communal- DG CPAS
Utilisation conjointe de la photocopieuse communale	Economies d'échelles	Commune	DG Commune
DPD (délégué à la protection des données) commun – Mise à disposition du CPAS d'un agent communal qui a suivi la formation relative aux CPAS.	Economies d'échelles Sécurité de l'information	Commune- CPAS	DG Commune-CPAS
Introduction des dossiers, auprès de la Direction Générale des personnes handicapées (DGPH), par un agent CPAS lors de l'absence de l'agent communal responsable de ce service.	Service à la population Satisfaction du citoyen	CPAS - Commune	DG CPAS- DG Commune
Création d'un logo pour l'administration communale et le CPAS	Visibilité de l'administration et du CPAS	Commune	DG Commune
Formation Croix-Rouge « Deux minutes pour sauver une vie »	Sécurité de la population et du personnel	Commune	DG Commune -CPAS
Formation Cybersécurité organisée par IDETA	Sécurité des données de	Commune	DG Commune - CPAS

	l'administration et du CPAS		
--	-----------------------------	--	--

## **2. Tableau de programmation des synergies projetées**

Synergie ou groupe de synergies	Objectif	Administration pilote	Responsable administratif
Aménagement d'une cuisine pour la salle des fêtes et le service de repas à domicile du CPAS.	Economies d'échelle	Commune/ CPAS	DG commune / DG CPAS
Formation théorique pour l'obtention du permis de conduire au sein de locaux de l'A.C. – Partenariat avec l'ASBL Multimobil	Information et formation du citoyen	Commune	DG Commune
Création d'un site internet commun pour l'administration communale et le CPAS	Information aux citoyens	Commune	DG Commune

## **3. Matrice de coopération**

Services de support					
	Registres de comportements de l'environnement de contrôle				
	Fonctionnement	Management	Compétences et formation du personnel	Formalisation	Ressources et gestion budgétaire
Niveaux de rassemblement					
5. Optimisé					
4. Maîtrisé					
3. Efficace					
2. Opérationnel					
1. Initial					

0. Inexistant					
---------------	--	--	--	--	--

Non applicable (actuellement pas de service support commun)

#### 4. Grille de synthèse déterminant un niveau global de rassemblement des services de support

Non applicable (actuellement pas de service support commun)

	Service achats	Service ressources humaines	Service maintenance	Service informatique	TOTAL
Fonctionnement	[Niveau entre 0 et 5]	[Niveau entre 0 et 5]	[Niveau entre 0 et 5]	[Niveau entre 0 et 5]	[Résultat sur 20]
Management	[Niveau entre 0 et 5]	[Niveau entre 0 et 5]	[Niveau entre 0 et 5]	[Niveau entre 0 et 5]	[Résultat sur 20]
Compétences et formation du personnel	[Niveau entre 0 et 5]	[Niveau entre 0 et 5]	[Niveau entre 0 et 5]	[Niveau entre 0 et 5]	[Résultat sur 20]
Formalisation	[Niveau entre 0 et 5]	[Niveau entre 0 et 5]	[Niveau entre 0 et 5]	[Niveau entre 0 et 5]	[Résultat sur 20]
Ressources et gestion budgétaire	[Niveau entre 0 et 5]	[Niveau entre 0 et 5]	[Niveau entre 0 et 5]	[Niveau entre 0 et 5]	[Résultat sur 20]
TOTAL	[Résultat sur 25]	[Résultat sur 25]	[Résultat sur 25]	[Résultat sur 25]	[Résultat sur 120]

#### 5. Tableau des marchés publics

##### 5.1. Marchés publics attribués séparément par la commune au cours de l'année précédente

Service ordinaire :

<b>MARCHES PUBLICS DU SERVICE ORDINAIRE</b>	<b>EXERCICE 2023</b>		
	<b>TYPE</b>	<b>MODE DE PASSATION</b>	<b>MONTANT</b>
ACHAT FOURNITURES DE BUREAUX	FOURNITURE	CONVENTION AVEC LE SPW	4.561,59 €
ACHAT MAZOUT DE ROULAGE ET DE CHAUFFAGE	FOURNITURE	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICATION PREALABLE	15.866,39 €
COLLECTE DES IMMONDICES	SERVICE	PNSPP	68.213,55 €
LOCATION CONTENEURS	SERVICE	PNSPP	11.059,27 €

CONTRÔLE ENGINS DE LEVAGE	SERVICE	PNSPP	824,36 €
ACHAT DOCUMENTS SPECIFIQUES	FOURNITURE	PNSPP	2.226,65 €
ACHAT CARTOUCHES IMPRIMANTES	FOURNITURE	PNSPP	3.022,58 €
ACHAT LIVRES BIBLIOTHEQUE	FOURNITURE	PNSPP	7.159,57 €
ACHAT MATERIEL ANIMATIONS BIBLIOTHEQUE	FOURNITURE	PNSPP	11.812,22 €
ACHAT FLEURS/TERREAU TERRAINS PUBLICS	FOURNITURE	PNSPP	6.802,62 €
MAINTENANCE PHOTOCOPIEUSE	SERVICE	PNSPP	8.035,60 €
ACHAT PEINTURE ET ACCESSOIRES BATIMENTS	FOURNITURE	PNSPP	473,76 €
PROGRAMME DERATISATION SUR ENTITE	SERVICE	PNSPP	3.678,40 €
ACHAT TAQUES EGOITS ET AVALOIRS	FOURNITURE	PNSPP	925,65 €
MATERIEL DE MENUISERIE	FOURNITURE	PNSPP	2.377,58 €
MATERIEL ET OUTILLAGE VOIRIE	FOURNITURE	PNSPP	5.148,51 €
ENTRETIEN ET REPARATION VEHICULES VOIRIE	SERVICE	PNSPP	27.318,36 €
DESIGNATION AVOCAT POUR DEFENSE DOSSIERS	SERVICE	PNSPP	16.489,58 €
ACHAT SEL DE DENEIGEMENT	FOURNITURE	PNSPP	8.204,10 €
MARQUAGE DES ROUTES	SERVICE	PNSPP	19.136,20 €
ACHAT PANNEAUX SIGNALISATION ROUTIERE	FOURNITURE	PNSPP	12.338,33 €
ACHAT PRODUIT RATICIDE	FOURNITURE	PNSPP	1.287,44 €
ACHAT SACS POUBELLES	FOURNITURE	PNSPP	8.540,93 €
ACHAT MATERIEAUX DE VOIRIE	FOURNITURE	PNSPP	9.437,48 €
SABLAGE DES ROUTES ENTITE	SERVICE	PNSPP	6.473,50 €
FAUCHAGE DES FOSSES	SERVICE	PNSPP	34.668,62 €

NETTOYAGE AVALOIRS, PONTS, FOSSES	SERVICE	PNSPP	18.972,40 €
CURAGE DES FOSSES	SERVICE	PNSPP	14.549,28 €
INTERVENTION PARC INFORMATIQUE ET LOGICIELS	SERVICE	PNSPP	37.140,97 €
MAINTENANCE ALARMES BATIMENTS	SERVICE	PNSPP	3.884,49 €
BACKUP EXTERNE DONNEES INFORMATIQUES	SERVICE	PNSPP	2.513,19 €
ENTRETIEN CHAUDIERES ET CHEMINEES BAT CO	SERVICE	PNSPP	7.969,75 €
LOGICIEL 3P	SERVICE	PNSPP	9.957,09 €
ENTRETIEN EXTINCTEURS	SERVICE	PNSPP	1.166,30 €
LOCATION VETEMENT TRAVAIL VOIRIE	SERVICE	PNSPP	3.390,95 €
ENTRETIEN LINGE COMMUNE	SERVICE	PNSPP	3.583,49 €
CONTRAT ENTRETIEN TIMBREUSE	SERVICE	PNSPP	1.080,53 €
CONTRAT CENTRALE TELEPHONIQUE	SERVICE	PNSPP	900,34 €
COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES	FOURNITURE	PNSPP	10.926,43 €
ASSURANCES	SERVICE	PNSPP	39.193,72 €
ACHAT PNEUS VEHICULES	FOURNITURE	PNSPP	82,61 €
ACHAT DE PETITS MATERIEL SERVICE ADMINISTRAT	FOURNITURE	PNSPP	960,91 €
FRAIS PHARMACIE	FOURNITURE	PNSPP	7,50 €
AUTRES FRAIS TECHNIQUE SERVICE TOURISME	FOURNITURE	PNSPP	4.762,94 €
FRAIS RECEPTION ATL STAGE	FOURNITURE	PNSPP	992,89 €
FOURNITURES TECHNIQUES ATL	FOURNITURE	PNSPP	4.296,39 €
FRAIS REPAS STAGE ATL	FOURNITURE	PNSPP	1.498,00 €
FRAIS RECEPTION ADMINIST	FOURNITURE	PNSPP	4.354,54 €

**Service extraordinaire**

<b>Objet du marché</b>	<b>Mode de passation du marché</b>	<b>MONTANT HTVA</b>	<b>MONTANT TVAC</b>
REMISE EN CONFORMITE ELECTRICITE BATIMENTS COMMUNAUX	Procédure négociée sans publication préalable	30.000,00 €	36.300,00 €
REPLACEMENT SERVEUR	Procédure négociée sans publication préalable	17.123,17 €	20.719,04 €
ACHAT PHOTOCOPIEUR	Procédure négociée sans publication préalable	5.355,49 €	6.480,14 €
ADHESION iMio	CADRE DES RELATIONS IN HOUSE	11,13 €	11,13 €
RACHAT MATERIEL SALLE FETES	Procédure négociée sans publication préalable	3.500,00 €	4.235,00 €
CAMERA ANPR	Procédure négociée sans publication préalable	23.728,72 €	28.711,75 €
HONORAIRES TRAVAUX QUESNOY	Procédure négociée sans publication préalable	2.892,56 €	3.500,00 €
HONORAIRES DIVERSES VOIRIES	Procédure négociée avec publication préalable	2.892,56 €	3.500,00 €
REPLACEMENT LED ELECTRICITE	CADRE DES RELATIONS IN HOUSE	49.517,21 €	59.915,82 €
REFECTION SKATE PARK	Procédure négociée sans publication préalable	16.250,00 €	19.662,50 €
ACHAT PETIT MATERIEL BIBLIO	Procédure négociée sans publication préalable	1.014,60 €	1.227,67 €
COMPL MONUMENTS COMBATTANTS	Procédure négociée sans publication préalable	13.896,00 €	16.814,16 €
COMPL HONOR MAISONS SENIORS	Procédure négociée sans publication préalable	8.517,35 €	10.305,99 €
DIVERS FOURNITURES REFECTION BATIMENT ACCUEIL	Procédure négociée sans publication préalable	7.591,45 €	9.185,66 €
ACHAT DALLES DE PLAFOND ATL		6.663,26 €	8.062,54 €

	Procédure négociée sans publication préalable		
ACHAT DALLES ECLAIRAGE ATL	Procédure négociée sans publication préalable	621,32 €	751,80 €
INSTALLATION PAV	Procédure négociée sans publication préalable	28.269,54 €	34.206,14 €
COMPL TX BASSINS ORAGES PHASE I	Procédure négociée sans publication préalable	30.070,26 €	36.385,02 €
PARTICIPATION SPGE		229,94 €	229,94 €
PARTICIPATION SPGE		4.217,50 €	4.217,50 €
PARTICIPATION SPGE		7.341,49 €	7.341,49 €
PARTICIPATION SPGE		3.230,29 €	3.230,29 €
ACHAT CAVEAUX	Procédure négociée sans publication préalable	8.264,46 €	10.000,00 €
ACHAT COLUMARIUMS ET CAVURNES	Procédure négociée sans publication préalable	4.958,68 €	6.000,00 €
COMPL HONOR MAISON MULTISERVICES	Procédure négociée sans publication préalable	12.805,64 €	15.494,82 €

## 5.2..Marchés publics attribués séparément par le C.P.A.S. au cours de l'année précédente : 2023

MARCHE PUBLIC	TYPE	MODE DE PASSATION	MONTANT (TVAC)
Matelas et sommier	Fourniture	Marché de faible montant par simple facture acceptée	594 € tvac
Matelas et sommier	Fourniture	Marché de faible montant par simple facture acceptée	1500 € tvac
Micro-ondes	Fourniture	Marché de faible montant par simple facture acceptée	159,99 € tvac
Téléviseur	Fourniture	Marché de faible montant par simple facture acceptée	250 € tvac
Camionnette pour livraison des repas à domicile + entretiens durant 5 ans	Fourniture et service	Procédure négociée sans publication préalable	21.886,26 htva pour la camionnette

			1020 € htva pour les 5 entretiens
--	--	--	-----------------------------------

+ Marchés publics passés via convention SPW

- Fournitures administratives
- Papier pour imprimantes
- Enveloppes.

5.3. Marchés publics attribués de manière conjointe par la commune et le C.P.A.S. au cours de l'année précédente (2023)

<u>MARCHE PUBLIC</u>	<u>TYPE</u>	<u>MODE DE PASSATION</u>	<u>MONTANT (TVAC)</u>
Essence de la camionnette Essence des véhicules voiries	FOURNITURE	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICATION PREALABLE	2.000 € - CPAS
Entretien du linge	Service	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICATION PREALABLE	300,00 €/an Cpas 3.583,49 €/ an Commune
Mazout de chauffage	Fourniture	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICATION PREALABLE	2000 €/an CPAS 15866,39 € pour la commune
Marché entretien et réparation du matériel de chauffage ;	Fourniture	PROCEDURE NEGOCIEE SANS PUBLICATION PREALABLE	1000 € tvac – CPAS 7969,75 €/Commune

5.4. Marchés publics attribués séparément par la commune et le C.P.A.S. et pouvant faire à l'avenir l'objet de marchés publics conjoints

- Néant

Etant donné qu'aucune remarque n'est formulée, Monsieur le Président remercie les Conseillers du CPAS de leur présence et leur demande de quitter la séance afin de poursuivre la séance de Conseil communal.

La réunion conjointe se clôture à 19 heures 45.

POUR LE CONSEIL,

POUR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE,

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

La Directrice Générale,

Le Président

BAUSIER A.

BOURDEAUD'HUY JP.

BAVEYE M.A.

D'HONDT Ph.

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024 – Réunion du Conseil Communal

PRESENTS : MM.BOURDEAUD'HUY JP., Bourgmestre-Président

MAS M., DETEMMERMAN D., VERSCHUERE C., Echevins

D'HONDT Ph., WEYTSMAN V., GUEMJOM V., MONNIER W., QUERTON J.Ph, HAVRIN S. VYNCK N., ,  
Conseillers

BAUSIER A., Directrice générale – Secrétaire

EXCUSES : BUCKENS F., NEUVILLE F.

Monsieur le Président débute la séance de Conseil communal à 19 heures 45.

1°. Procès-verbal séance précédente

LE CONSEIL COMMUNAL,

APPROUVE : à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 07 novembre 2024.

---

2°. CPAS - Modification budgétaire n°1/2024 – Service ordinaire ; approbation

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur D'HONDT Ph., Président du Cpas pour la présentation de la modification budgétaire n°1 – service ordinaire, exercice 2024 aux membres du conseil.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Modification budgétaire n°1 – Services ordinaire du Centre public d'Action sociale de Mont-de-l'Enclus, approuvée par le Conseil du Cpas en date du 29 octobre 2024 ;

Vu la réception en date du 05 novembre 2024 de l'acte en question accompagné des pièces justificatives ;

Vu la Loi Organique du 08 juillet 1976 des Centres publics d'Action sociale ;

Vu le décret du 23 janvier 2014, publié au Moniteur belge du 06 février 2014 modifiant certaines dispositions de la Loi Organique des Cpas ;

Vu la Tutelle sur les actes des Centres publics d'Action sociale ;

Attendu que pour certains actes, notamment les budgets, Modifications budgétaires, comptes, cadre du personnel et statut spécifique, le Conseil communal devient l'acteur central de cette Tutelle ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE : *à l'unanimité*

Article premier : D'approuver la Modification budgétaire n°1 – Service ordinaire - du Cpas, aux chiffres repris ci-dessous :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
D'après le budget initial ou la précédente modification	1.038.717,87	1.038.717,87	0
Augmentation de crédit	140.126,44	161.027,40	-20.900,96
Diminution de crédit	- 22.970,38	- 43.871,34	20.900,96
Nouveau résultat	1.155.873,93	1.155.873,93	0

Art.2. : De transmettre la présente décision à Monsieur D'HONDT Ph., Président du Centre public d'Action sociale de Mont-de-l'Enclus.

3°. Octroi d'une allocation de fin d'année :

- Personnel communal ; décision
- Membres du Collège communal ; décision

Monsieur le Président présente ce dossier aux membres du conseil.

- Personnel communal

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la circulaire du 27 mai 1994 du ministère de la région Wallonne chargé des Pouvoirs locaux relative aux principes généraux de la Fonction publique locale et provinciale ainsi que la circulaire complémentaire datée du 16 juin 1995 ;

Vu les statuts administratif et pécuniaire votés en séance du Conseil Communal du 27 octobre 2016 et approuvés par les autorités de tutelle le 16 décembre 2016;

Vu la circulaire du Service Public Fédéral Personnel et Organisation relative à l'indexation de la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année payée par les employeurs ressortissant du secteur public ;

Attendu que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2024 aux articles 104/11101, 104/11102,421/11101,421/11102,562/11102,762/11102,767/11102,835/11101 et 835/11102 ;

Vu la communication du projet de délibération au Receveur Régional conformément à l'article L1124-40 § 1<sup>er</sup>, 4° du CDLD ;

Vu l'avis remis par le Receveur Régional ;

DECIDE : à l'unanimité

Article premier : D'octroyer au personnel communal, une allocation de fin d'année calculée comme suit :

- Une partie forfaitaire « 650,00 € » adaptée suivant l'Arrêté Royal du 28 novembre 2008 s'élevant à 918,37 € pour la partie fixe indexée et une partie exonérée (statutaire) : 431,3346 €
- Une partie forfaitaire adaptée suivant l'accord sectoriel 2009/2010 prévoyant une majoration de 7,00% (Arrêté Royal du 09 décembre 2009) de la rémunération mensuelle brute due pour le mois d'octobre
- Elle est portée à 210,0466 € (indexé) si le résultat du calcul est inférieur à ce montant
- Elle est portée à 420,0933 € (indexé) si le résultat du calcul est supérieur à ce montant.

Art. 2 : D'imputer ces dépenses aux articles 104/11101, 104/11102, 421/11101, 421/11102,562/11102, 762/11102, 767/11101, 767/11102, 835/11101 et 835/11102 du budget de l'exercice 2024.

- Membres du Collège communal

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L1123-15&2;  
Vu l'Arrêté Royal du 16 novembre 2000 fixant les pécules de vacances et les primes de fin d'années des bourgmestres et échevins ;  
Vu les statuts administratif et pécuniaire votés en séance du Conseil Communal du 27 octobre 2016 et approuvés par les autorités de tutelle le 16 décembre 2016;  
Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 22 novembre 2018 fixant les pécules de vacances et les primes de fin d'année des bourgmestres et échevins ;  
Attendu que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2022 à l'article 101/11121 ;  
Attendu que la décision concernant la prime de fin d'année du personnel a été approuvée en séance du Conseil Communal du 26 novembre 2024 ;  
Attendu toutefois que suivant l'arrêté du Gouvernement Wallon du 22 novembre 2018, le montant forfaitaire est différent pour les membres du Collège Communal ;  
Attendu dès lors qu'il y a lieu de prendre une délibération pour les membres du collège ;  
Vu l'avis du Receveur Régional annexé à la présente ;

DECIDE : à l'unanimité

Article premier : Pour l'exercice 2024, le montant de la prime de fin d'année correspond à une partie forfaitaire s'élevant au montant de la partie forfaitaire octroyée l'année précédente, augmenté d'une fraction dont le dénominateur est l'indice santé du mois d'octobre de l'année précédente et le numérateur l'indice-santé du mois d'octobre de l'année considérée, le résultat obtenu est établi jusqu'à la quatrième décimale comprise (partie fixe 466,67 €) .

Art. 2 : D'imputer cette dépense à l'article 101/11121 du budget de l'exercice 2024.

---

4°. Règlement complémentaire : Diverses mesures de circulation routière dans l'entité ; décision

Monsieur le Président présente ce dossier aux membres du conseil.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la délibération du 22.06.2021 par laquelle le Conseil Communal décide de créer une zone d'évitement striée à la rue Rouge-Croix à Amougies ;

Attendu que les riverains se sont opposés à la création de cet évitement, qu'il n'a donc jamais été mis en place et qu'il y a donc lieu d'abroger cette mesure de circulation ;

Vu la délibération du 06.11.2023 par laquelle le Conseil Communal décide de déplacer la zone d'évitement et de modifier la limite d'agglomération à la chaussée de Renaix à Russeignies suite à la construction d'une nouvelle habitation ;

Attendu que suite au démontage de la zone d'évitement, il s'avère que celle-ci n'est plus nécessaire vu la proximité du radar et qu'il y a donc lieu d'abroger cette mesure de circulation ;

Attendu que de nombreux accidents ont déjà eu lieu dans le virage au carrefour de la rue Couture du Moulin, rue Labroye et place de ;

Attendu qu'il y a lieu de ralentir la circulation par la création d'une nouvelle zone d'évitement avant le virage ;

Vu l'avis préalable du SPW du 12.11.2024 suite à une visite du 28.10.2024 ;

ARRETE : à l'unanimité

Article premier : D'abroger la mesure de circulation routière de création d'une zone d'évitement à la Rue Rouge-Croix à Amougies

Art.2. : D'abroger la mesure de circulation routière de la zone d'évitement striée à la chaussée de Renaix et de déplacement de la limite d'agglomération de Russeignies ;

Art.3. : A la Rue Couture du Moulin à Russeignies, des zones d'évitement striées de forme triangulaire, d'une longueur de 10m réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3,5 m avec passage latéral pour les cyclistes de 1m minimum, distantes de 20 m minimum et disposée en une chicane sont établies le long du n°77 et à l'opposé du n°75 avec priorité de passage vers Amougies.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux A7, B19, B21,D1 avec panneau additionnel M2 et les marques parallèles obliques de couleur blanches prévues à l'article 77.4 de l'A.R. du 1<sup>er</sup> décembre 1975.

---

5°. Rénovation énergétique des bâtiments communaux : Déclaration d'absence de conflit d'intérêts (DCI)

Monsieur le Président présente ce dossier aux membres du conseil.

Dans le cadre de ce marché européen, une déclaration d'absence de conflit d'intérêt doit être signée par tous les membres du Conseil communal ayant approuvé le Cahier spécial des charges relatif au dossier de rénovation énergétique des bâtiments communaux. Cette déclaration vise à confirmer que les membres du Conseil n'ont influencé d'aucune manière que ce soit la rédaction du cahier spécial des charges.

La déclaration est ainsi signée par : BOURDEAUD'HUY JP., DETEMMERMAN D., VERSCHUERE C., D'HONDT Ph., WEYTSMAN V., GUEMJOM V., MONNIER W., QUERTON J.Ph, HAVRIN S.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des conseillers communaux pour leurs interventions et pour les débats intervenus lors de cette législature.

Monsieur le Président clôt la séance à 20 heures 15.

FAIT EN SEANCE DATE QUE DESSUS,

Le Secrétaire

Le Président

BAUSIER A.

BOURDEAUD'HUY JP.